



**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR**

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du GROBEC tenue le 18 janvier 2024

Résolution : CA-18012024-4

Résolution d'engagement du Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.

Considérant l'effondrement mondial de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations ;

Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration ;

Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;

Considérant les fonctions et services écosystémiques que la Nature rend, notamment les effets positifs sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;

Considérant les objectifs de conservation de 30 % du territoire québécois en 2030 ;

Considérant que les organismes de bassins versants (OBV) sont des acteurs importants de la préservation de la biodiversité ;

Considérant que le GROBEC a participé aux consultations des Conseils régionaux de l'environnement concernant le plan nature ;

Considérant que le GROBEC a pour mandat de coordonner la gestion intégrée et concertée des ressources en eau par bassin versant sur la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Bécancour ;

Considérant que le GROBEC mobilise les utilisateurs de l'eau et du territoire vers un passage à l'action pour favoriser la cohérence et la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (PDE) ;

Considérant que le GROBEC, dans le cadre du PDE, établit des orientations et objectifs à l'aide des problématiques prioritaires identifiées par les acteurs de l'eau de la ZGIE ;

Considérant que les problématiques prioritaires identifiées par la Table de concertation de la ZGIE Bécancour sont les suivantes :

- La destruction et/ou dégradation de la qualité des milieux humides et hydriques (MHH)



**GROUPE DE CONCERTATION DES BASSINS
VERSANTS DE LA ZONE BÉCANCOUR**

- L'érosion des haldes minières
- L'eutrophisation des lacs et cours d'eau
- La gestion des eaux usées
- Variation des niveaux d'eau
- Perte de biodiversité

Considérant qu'en travaillant à ces problématiques prioritaires, la préservation de la biodiversité en bénéficiera ;

Il est proposé par Mme Élise Moreau, appuyé par M. Daniel Habel, et unanimement résolu

Que le GROBEC s'engage à appuyer les initiatives des acteurs de l'eau de la ZGIE Bécancour permettant de remplir les engagements pris par le gouvernement du Québec dans le cadre de la COP15 qui se refléteront dans le Plan nature 2030 ;

Que le GROBEC s'engage à optimiser et améliorer ses processus de concertation avec tous les acteurs de la ZGIE Bécancour afin de favoriser la conservation de la biodiversité, des ressources en eaux et des milieux associés ;

Que le GROBEC s'engage à poursuivre la mise en œuvre des actions découlant de son plan directeur de l'eau et à mobiliser l'ensemble des acteurs de l'eau de la ZGIE Bécancour en ce sens ;

Que le GROBEC s'engage à poursuivre ses efforts en matière de restauration des milieux naturels sur le territoire de la ZGIE Bécancour, notamment par la gestion des EEE et la protection des espèces à statut précaire ;

Daniel Cyr
Secrétaire-trésorier